



# a de va 76

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES VICTIMES  
DE L'AMIANTE DE SEINE-MARITIME

## SOMMAIRE

Edito

Décharges

EVERS

Assemblée  
Générale

Agenda

L'assemblée générale est toujours un moment important dans le fonctionnement d'une Association.

Elle permet aux Administrateurs de vous informer des événements de l'année passée.

Elle permet aux Adhérents de contrôler le fonctionnement de l'Association, d'élire les membres du Conseil d'administration, de ce rencontrer et de s'informer auprès de nos invités.

Nous vous invitons :

Le Vendredi 22 mars 2018 à 9h30 à Saint Etienne du Rouvray

Le Samedi 23 mars 2018 à 9h30 au Havre

L'assemblée générale du Havre aura lieu à notre siège social

Le samedi 23 mars une plaque commémorative à la mémoire des victimes de l'Amiante sera inaugurée.

Nous vous attendons nombreux.

# N°02

Le Président et les Membres du CA ADEVA76

Mars  
2019

Assemblée Générale  
vendredi 22 et samedi 23 mars 2019



# Traitement des déchets en décharges



les autorités Municipales Départementales, Régionales ou Nationales ne peuvent ou ne veulent se préoccuper de la gestion et du stockage des déchets. Ces responsabilités sont laissés à l'initiative de grands groupes privés pour qui la rentabilité à court terme est la seule préoccupation.

Au pied de la falaise de Dollemard au Havre, 400.000 tonnes de déchets ont été déversés depuis l'ouverture de la décharge dans les années 50, jusqu'à sa fermeture au début des années 2000. Cette décharge est l'exemple même du manque de contrôle et de responsabilité et où les seules réponses actuelles sont le lancement d'une étude pour déterminer ..... ?



Une ancienne voie ferrée très encaissée a servi de décharge durant 90 ans. Les conducteurs sont enfermés dans une cabine pressurisée évitant toute exposition aux produits les plus dangereux ( fibrociment amianté) découverts dans cette décharge .

Les travaux sont confié à un grand groupe de traitement des déchets , qui par le passé a sans doute exploité des décharges de ce types .....

Actuellement les déchets amiantés sont stockés dans des décharges « contrôlés et sûres » mais les nombreux exemples montrent qu'il est difficilement possible de préjuger de l'avenir. Les décharges actuelles sont des dépôts toxiques laissés à nos descendants.

# A EPOUVILLE l'usine EVERS

*Travaille dans des conditions insalubres, des méthodes surannées  
Bien que nous n'ayons pas été invités à cette démonstration oratoire il nous est cependant permis de supposer qu'elle n'a pas porté sur la modernisation en vigueur à l'usine d'Epouville car il est de notoriété publique que l'amélioration de la technique n'est pas le signe sous lequel est placée la méthode de M. Evers, il est d'ailleurs pour s'en convaincre que d'interroger des dizaines et des dizaines d'ouvriers dont un nombre viennent d'Harfleur, Montivilliers, Goderville, Gonnevilliers et même de Sainte Marie au Bosc. Tous sont unanimes à déplorer un archaïsme de procédés dont ils ont fourni maintes preuves.*



*L'an passé, un hectare de bâtiments a été dépollué et démolli. «Il reste encore quatre mille tonnes de produits amiantés dans le sol à éliminer. Nous comptons sur Madame la sous-préfète pour nous accompagner sur les solutions à apporter.»*

*La friche, située en centre-ville, s'étend sur trois hectares. Rappelons qu'à terme, la réalisation de logements et l'installation de nouveaux commerçants est envisagée sur ce qui deviendrait un nouveau quartier de ville. D'autres réalisations, plus proches dans le temps sont à venir : la création d'un terrain de tir à l'arc extérieur va être lancée, une vingtaine de terrains à bâtir sont en cours de mise en œuvre «pour répondre au besoin d'enfants pour nos écoles et pour rajeunir notre population*



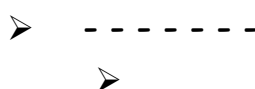
Ces 2 textes datent de 1947 et de 2018. 70 ans les séparent mais ils sont toujours d'actualité. Les problèmes de désamiantage et de destruction des produits amiantés ne sont toujours pas résolus. Comme dans nombreux cas les conditions économiques prennent le pas sur la santé de nos enfants et concitoyens.



# Assemblée Générale 2019

Vendredi 22 mars 2019 à 9h30  
Centre Socio Culturel-Espace Georges Déziré  
271 rue de Paris  
76800 Saint Etienne du Rouvray

-----  
Samedi 23 mars 2019 à 9h30  
119 cours de la République Immeuble FRANKLIN  
76600 Le Havre  
Parking du champ de foire (gratuit)



**L'assemblée générale du Havre aura lieu à notre siège social .  
Une cérémonie permettra de dévoiler une plaque commémorative  
à la mémoire des victimes de l'Amiante .**

## Agenda

### Audiences tribunaux

5 Mars 2019 CA ROUEN LEGRIS NM

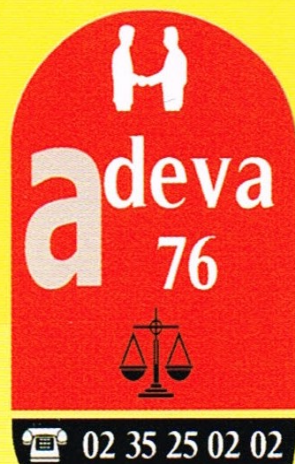
6 Mars 2019 CA Rouen Benamard Youcef, Louvel Michel , Rioult Michel,  
Renvoi du 3 10 2018 Hamel Annick NM

21 Mars 2019 tass Evreux Iacointe NM

25 Mars 2019 tgi le Havre Fanonnel René NM

27 Mars 2019 CA Rouen Barbosa Patrick , Person Jacques NM

3 Avril 2019 CA Rouen Cote Catherine NM



Association de Défense des Victimes de  
l'Amiante de Seine Maritime  
119 cours de la République  
76600 le HAVRE  
E mail : [adeva-76@orange.fr](mailto:adeva-76@orange.fr)  
adresse blog : [adeva-76.fr](http://adeva-76.fr)  
Tel : 02 35 25 02 02